

## COMPTE RENDU

### de la réunion ordinaire du Conseil Municipal de Châteauneuf-sur-Cher du 20 Février 2018

---

L'an deux mil dix-huit le quatorze février, Nous William PELLETIER, Maire de Châteauneuf-sur-Cher, avons convoqué individuellement chacun des membres du Conseil Municipal à siéger à la mairie de Châteauneuf-sur-Cher, lieu ordinaire de ses séances, le vingt février deux mil dix-huit.

Le vingt février deux mil dix-huit à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Châteauneuf-sur-Cher, convoqué le quatorze février deux mil dix-huit, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur William PELLETIER, Maire.

Conformément à l'article L2121-18 du code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Étaient présents M. William PELLETIER, Mme Marie-Christine SOUPIZET, M. Gilles COMBAUD, Mme Ghislaine CHAPIER, MM Pascal LANDOIS, Jean-Claude MAURIN, Mmes Nadine BLANCHARD, Annick FORGEAT, MM Denis JOUANIN, Rémy DESBOIS, Mme Florence PIERRE, M. Fabien BEGASSAT, Mme Elisabeth GUERIN, M. François GAMBADE.

Était excusé M. Nicolas BROQUEREAU

Conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, Mme CHAPIER a été nommée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à dix-huit heures trente minutes.

Avant lecture et adoption à l'unanimité du procès verbal de la séance du douze décembre deux mil dix-sept, M. GAMBADE revient sur la nouvelle compétence GEMAPI regroupant la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations. Cette compétence est confiée depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2018 aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunal (EPCI), savoir les communautés de communes ou d'agglomération.

Le Conseil Municipal passe ensuite à l'ordre du jour.

#### **Plan de financement pour des travaux de rénovation de l'éclairage public dans le cadre du PLAN REVE**

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le plan de financement prévisionnel des travaux d'aménagement de l'éclairage public dans la **Zone d'Aménagement Concerté des Perrières**. Le coût global des travaux est évalué à 1 978 € HT avec une participation financière de la collectivité calculée sur la base de 50% du montant hors taxe, soit la somme de 989 €.

Il approuve également à l'unanimité le plan de financement prévisionnel des travaux de rénovation de l'éclairage public

**-Petite Route de Bourges** (AO 0438) pour un coût global des travaux évalué à 823,40€ HT, participation financière de la commune calculée sur la base de 30% du montant hors taxe soit la somme de 247,02 €

**-Rue du Port** (AB044 et 045) pour un coût global des travaux évalué à 1 499 € HT, participation financière de la commune calculée sur la base de 30% du montant hors taxe soit la somme de 449,70 €.

#### **Révision d'un bail à loyer (ADMR)**

Le bail du local mis à disposition de l'association ADMR prévoit la révision du loyer au 1<sup>er</sup> Mars 2018. Considérant qu'il n'est pas prévu de travaux d'amélioration, le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter le loyer ni le montant des charges locatives.

## **Plans de financement pour les travaux subventionnables au titre de la DETR**

Concernant l'aménagement de l'ancien centre de secours en salles de sport, le Conseil Municipal approuve l'opération et adopte le plan de financement des travaux estimés à 444 140,88 € HT comme suit :

- Etat – DETR 177 656,35 € soit 40% du coût HT
- Région (Pays Berry Saint-Amandois) 88 828,18 € soit 20% du coût HT
- Département (Contrat de Territoire) 66 621,13 € soit 15% du coût HT
- Commune (Emprunt) 111 035,22 € soit 25% du coût HT

Concernant l'Agenda d'Accessibilité Programmé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter une subvention près l'Etat dans le cadre de la DETR à hauteur de 20% du montant HT des travaux d'accessibilité.

## **Avis sur le dossier relatif à la déclaration d'utilité publique du captage d'eau potable du puits de l'Île**

Le Conseil Municipal émet à l'unanimité un avis favorable sur la demande d'autorisation présentée par le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable Châteauneuf- Venesmes- Vallenay (SIAEP) relative aux périmètres de protection pour le captage du puits, à l'autorisation à utiliser l'eau prélevée à des fins de consommation humaine, à l'enquête parcellaire en vue de déterminer les parcelles concernées par les périmètres de protection.

## **Règlement intérieur et Tarifs 2018 du camping municipal**

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le règlement intérieur du camping municipal présenté par la commission Vie Associative, Jeunesse et des Sports, Camping, Fêtes et Cérémonies.

Mme PIERRE présente le **bilan 2017** de l'activité touristique du camping : 1036 nuitées sur trois mois et demi d'ouverture, amplitude horaire journalière de 7h00 à 23h en période estivale. Le mobil-home a été entièrement rééquipé et offre une prestation d'accueil pour quatre personnes.

Les campeurs ont retenu en 2017 la propreté des sanitaires et non leur vétusté. Une haie végétale a été plantée pour faire respecter la tranquillité des campeurs.

Trois postes pour accroissement saisonnier d'activité seront créés comme suit :

- du 3 Avril 2018 au 16 Septembre 2018 : un emploi d'adjoint technique à temps complet pour préparer le camping et l'entretenir tout au long de la saison touristique
- du 1<sup>er</sup> Mai au 5 Juillet 2018 : un emploi d'adjoint technique à temps non complet (8/35<sup>ème</sup>) pour pallier aux jours de repos de l'adjoint technique à temps complet
- du 6 Juillet au 16 Septembre 2018 : un emploi d'adjoint technique à temps complet pour entretenir le camping pendant la période touristique.

**En 2018**, il est prévue une signalétique relative au bâtiment d'accueil, au camping municipal et à son plan d'évacuation (Incendie, montée des eaux). Une peinture de rafraîchissement et la réalisation d'une terrasse viendront améliorer la prestation du mobil-home.

Il est également envisagé l'ouverture d'une buvette en régie pour la vente de boissons sans alcool.

Cette année, le camping municipal sera ouvert du 1<sup>er</sup> Mai au 16 Septembre 2018

Le Conseil fixe à l'unanimité les tarifs à la nuitée comme suit, applicables à compter du 15 Avril 2018 :

### ***Pour les particuliers :***

- emplacement 3€
- campeur adulte 4€
- campeur enfant (-12ans) 3€
- branchement électrique 3€

### ***Pour les groupes (colonies, centres de loisirs, associations)***

- emplacement 3€, le 2<sup>ème</sup> offert
- emplacement barnum (superficie jusqu'à 40 m<sup>2</sup>) 5€

- campeur adulte 4€
- campeur enfant (-12 ans) 3€
- branchement électrique 3€

**Pour les sportifs affiliés à la Fédération Française de Canoë kayak**, les tarifs demeurent inchangés :

- emplacement 3€
- campeur adulte 2,50€
- campeur enfant (-12 ans) 2,50€
- branchement électrique 3€

**Le mobil-home** sera loué durant la période d'ouverture du camping municipal au tarif unique de 170 € la semaine ou 30€ la nuitée, charges comprises. Un acompte de 30% du montant de la location devra être versé au moment de la réservation.

Un tarif de 15€ sera appliqué pour la perte d'un badge d'ouverture de la barrière du camping municipal ou d'une clé des sanitaires.

### **Affaires diverses**

M. GAMBADE déplore le fait que des affaires évoquées lors de précédentes réunions reviennent régulièrement dans les discussions en session de Conseil Municipal, sans but réellement constructif. Chaque conseiller municipal a son libre-arbitre et chacun a le droit de s'exprimer.

Mme SOUPIZET demande quelle attitude à adopter face aux arbres malades sur la commune ? Après échange, il est retenu que face à des arbres malades et si le danger est avéré, il faut abattre.

Mme GUERIN évoque les ordures ménagères déposées Chemin des Charpentiers et celles du Centre Socio Culturel. Il est porté à la connaissance des conseillers municipaux que le SMIRTOM ne veut plus gérer la clé du local à poubelles de la salle des fêtes.

Mme SOUPIZET demande que l'annonce relative aux terrains de la ZAC des Perrières soit renouvelée sur le site internet « leboncoin ».

Mme GUERIN souhaite recevoir sa convocation à la réunion du Conseil Municipal avant que l'information soit mise en ligne sur le site de la commune.

M. MAURIN demande si la borne de recharge pour les véhicules électriques est opérationnelle Place Jean Thévenot. Il évoque également le stationnement Rue Saint Antoine.

M. GAMBADE rapporte que les comptes-rendus des réunions du Conseil Municipal ne sont pas toujours affichés dans les panneaux d'information de la commune. Il souhaite également porter à la connaissance du Conseil que la société qu'il a contactée pour l'étude de l'aménagement du parking de la Poste ne donnera pas suite faute de temps. Il demande également si les subventions exceptionnelles allouées aux associations ont été versées.

Mme FORGEAT informe qu'il n'y a pas de plan d'évacuation affiché dans les écoles élémentaires.

M. COMBAUD porte à la connaissance du Conseil Municipal que le camion SMIRTOM effectue au lotissement Le Colombier le ramassage des ordures ménagères en marche arrière, que les riverains doivent stationner leurs bacs d'un même côté.

M. BEGASSAT informe de l'état de la route au lieu-dit Corqueux.

M. COMBAUD rappelle l'organisation du Tour cycliste du canton de Trouy le 21 Avril prochain. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de participer financièrement à cette organisation à hauteur de 150€.

La séance est levée à 20h50.